



Innovative Medicines for Luxembourg

Luxembourg, le 28 juin 2022

Ministère de la Santé
Madame Paulette Lenert
Ministre de la Santé
Ministre Déléguée de la Sécurité Sociale
Allée Marconi - Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg

Madame La Ministre,

Concerne : Demande de réunion, fixation des prix des médicaments provenant de Belgique.

IML représente l'industrie pharmaceutique innovante au Luxembourg. Nous sommes mandatées par nos 60 membres pour attirer votre attention concernant la fixation des prix des médicaments au Luxembourg. La question qui vous est soumise concerne aussi bien les médicaments délivrés en officine publique, que les médicaments à délivrance exclusivement hospitalière (classés « D ») ou les médicaments réservés à l'usage hospitalier (classés « H »).

Comme signalé dans notre courrier du 7 janvier 2022, depuis juillet 2021, l'industrie fait face au refus du MSS à certaines demandes de prix de médicaments dont le pays de provenance est la Belgique, au motif que la décision du Ministère des affaires économiques Belge relative au prix est considérée comme insuffisante.

Contrairement aux décisions intervenues entre 2011 et juillet 2021, depuis l'été dernier, une décision administrative du MSS, estime que le prix maximum obtenu via le Ministère des affaires économiques belge n'est plus la référence utilisée. Aujourd'hui, ne sont considéré que le prix belge en vigueur après l'obtention d'un prix de remboursement, ce qui veut dire que l'accès à pas mal d'innovations pour le patient luxembourgeois n'est pas accordé ou retardé.

La décision administrative du MSS de ne plus considérer le prix du ministère des affaires économiques belge se heurte d'une part, au manque de base légale, et d'autre part, à la possibilité offerte à tout intéressé de solliciter une copie de la décision du ministère de l'économie, donnant ainsi à la décision du ministre de l'Économie belge et au prix approuvé un caractère officiel et publique¹.

IML souhaite dialoguer et contribuer la gestion efficace des ressources avec les autorités mais aussi veiller à l'accès rapide aux innovations thérapeutiques pour le patient.

Dans ce cadre, nous sollicitons une rencontre afin de partager nos préoccupations et afin de travailler ensemble à un système permettant la fixation des prix des médicaments dont le pays de provenance est la Belgique.

Nous vous remercions, pour l'intérêt que vous porterez à cette requête de IML et nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.



Mimi De Ruyck
Présidente



Sonia Franck
Secrétaire Générale

Transmis copie pour Information :

- Monsieur Claude Hagen, Ministre de la Sécurité sociale
- Monsieur Abilio Fernandez, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Sécurité Sociale
- Dr Jean-Claude Schmit, Directeur de la Santé, Direction de la Santé

¹ Voir à cet égard l'avis juridique, du 2 mars 2022, transmis au MSS.